

DEC151739DR06

Décision portant nomination de Mme Claire Forbes aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI portant renouvellement au 1^{er} janvier 2012 de l'UMR 6265 – CSGA et nommant Monsieur Pénicaud en tant que directeur de l'unité ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaire à leur contrôle, délivrée à Mme Claire Forbes le 19/01/2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT de l'université de Bourgogne du 11/10/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Claire Forbes, IR1 est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/11/2014.

Article 2 : Missions¹

Mme Claire Forbes exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Claire Forbes sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 22/07/2015

Le directeur d'unité
Luc Penicaud

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'université de Bourgogne
Alain Bonnin